



**ATTENDU QUE** c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 743 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugale;

**ATTENDU QUE** le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**ATTENDU QU'**il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**ATTENDU QUE** malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**ATTENDU QUE** lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers la Québec;

**ATTENDU QUE** comme le gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale,

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu de proclamer la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery alliée contre la violence conjugale.

**Adoptée**

**2019-10-144 FRAIS DE NOTAIRE ET ARPENTAGE POUR DONATION À LA MUNICIPALITÉ D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**

Étant donné que monsieur Joffre St-Arnauld accepte de céder une parcelle de terrain pour la réalisation du Projet de descente de bateau. Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d'accepter de défrayer les coûts, d'arpenteur et de notaire, qu'engendre cette donation, à même le budget de projets de développement économique.

**Adoptée**

**2019-10-145 OCTROI DE LA SOUMISSION – TOITURE DU 10 AV. MICHAUD**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu d'accepter la soumission de Magny construction au montant de 18 485 \$, taxes non comprises pour procéder aux travaux de la toiture du 10 avenue Michaud.

**Adoptée**

**2019-10-146 TAXES POUR LA COLLECTE DE COMPOST – SERVICES NON-RENDUS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Ghislaine Cossette et unanimement résolu de ne pas accorder de crédit pour la collecte de compost étant donné que celle-ci débutera en décembre et que les collectes du bac brun ont dû être compensées par des collectes supplémentaires du bac vert cet été avec un coût additionnel.

**Adoptée**

**2019-10-147 TEST POUR CAPACITÉ PORTANTE POUR LE PROJET DU CENTRE RÉCRÉATIF DOMINIC-BOUTIN**

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière, et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale, madame Doris Bélanger, à déposer une demande de soumission pour le test de capacité portante du terrain pour le Projet du Centre Récréatif Dominic-Boutin.

**Adoptée**

**2019-10-148 SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC DE L'ABITIBI**

Avis et adoption du plan de mise en œuvre pour la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery

**ATTENDU QUE** La MRC de l'Abitibi a adopté le 13 avril 2016 une résolution dans laquelle elle s'engage dans la procédure de révision de son schéma;

**ATTENDU QUE** La MRC de l'Abitibi a, en vertu de l'article 14 de la Loi sur la sécurité incendie, soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un document faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

**ATTENDU QUE** En vertu de l'article 15 de ladite Loi, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC de l'Abitibi sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts sur celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières, lesquelles propositions sont présentées dans les plans de mise en œuvre;

**ATTENDU QUE** En vertu de l'article 16 de ladite Loi, chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation du plan de mise en œuvre proposé.

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, et unanimement résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery donne son avis à la MRC de l'ABITIBI sur les objectifs de protection optimale que cette dernière propose, en lui soumettant ses commentaires sur les propositions qui lui ont été faites.

**QUE** la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery adopte également le plan de mise en œuvre concernant son territoire, lequel regroupe les actions qu'elle doit réaliser durant la durée du schéma révisé.

**Adoptée**

**2019-10-149 DÉROGATION MINEURE - 405, CHEMIN DES COLLINES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière, et unanimement résolu sous la recommandation du comité consultatif en urbanisme de refuser la demande pour la construction d'un garage avec des murs à 12' (3,66 m), les normes étant de 10' (3,1 m). Par contre, le conseil autorise des murs à 11' (3,35 m).

**Adoptée**

**2019-10-150 HLM – SÉCURITÉ CIVILE**

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery dispose d'un endroit pouvant accueillir temporairement la clientèle de l'Office municipale d'habitation de Saint-Marc-de-Figuery, en cas de sinistre;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery autorise que leur point de rassemblement soit la maison du citoyen situé au 10 avenue Michaud.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'accepter d'accueillir temporairement la clientèle du HLM de Saint-Marc-de-Figuery lors de sinistre, jusqu'au moment de leur prise en charge par la famille, amis ou autres.

**Adoptée**

**2019-10-151 PROJET COOP — FRAIS DE DÉVELOPPEMENT**

Il est proposé par madame Ghislaine Cossette, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu d'autoriser une dépense au montant de 500 \$ pour l'appui à un projet COOP pour des frais de développement.

**Adoptée**

**2019-10-152 AUTORISATION POUR DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (FIMEAU)**

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement:

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamation et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées pas droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec de l'aide financière du programme FIMEAU;

Que la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

Que la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

Que le conseil autorise madame Doris Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

**Adoptée**

**2019-10-153 FORMATION ADMQ – AUTORITÉ DES MARCHÉS ET APPELS D'OFFRES**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale, madame Doris Bélanger, à assister à la formation donnée par l'ADMQ sur l'autorité des marchés et appels d'offres, le 23 octobre 2019.

**Adoptée**

**2019-10-154 RECHARGEMENT D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DE L'HYDRO**

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu de procéder au rechargement d'une partie de la route de l'Hydro, pour un montant de 14 950 \$ taxes non comprises, pour l'achat de gravier auprès de l'entreprise Excavation Gilbert Sheehy inc..

**Adoptée**

**2019-10-155 ADOPTION DES DÉPENSES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d'adopter les dépenses du mois de septembre 2019 et celles prévisibles d'octobre 2019, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés en septembre 2019 pour un total de 38 835,98 \$  
Versement par chèque C1900137, C1900143 à C1900154  
Paiement en ligne sécurisée L1900057 à L1900061  
Paiement par transfert électronique P1900184 à P1900200  
Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard d'octobre 2019.  
Comptes à payer en octobre 2019 en date du conseil pour un total de 48 161,02 \$  
Salaires payés en septembre 2019  
D1900191 à D1900214 pour un montant total de 15 756,40 \$.et P1900005 pour un montant total de 908,69 \$

**Adoptée**

**2019-10-156 LEVÉE**

À 21h05, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, appuyé par madame la conseillère Ghislaine Cossette et unanimement résolu que la séance soit, et est levée.

**Adoptée**

---

Daniel Rose, maire

---

Doris Bélanger, directrice générale  
et Secrétaire-trésorière